

LA VILLA GALLO-ROMAINE DE MATAGNE-LA-PETITE

Au début du siècle, A. Mahieu signalait la présence de vestiges gallo-romains sur le territoire de Matagne-la-Petite, au sud et à proximité immédiate du village (²⁶). Les travaux entrepris à cet endroit par le Cercle de Recherches et d'Etudes Archéologiques de Doische, au cours de l'année 1982, mirent au jour les substructions d'une villa. Celle-ci occupe en bordure d'un chemin ancien, la partie basse d'un versant exposé au sud-est, qui s'incline vers la source du ruisseau *Le Crachaux* ou *des Prés*. Les bâtiments sont localisés dans les parcelles cadastrales n^{os} 847 et 1042, section C1, sous la dénomination toponymique *Aux Murets* (fig. 31). Ces travaux n'auraient pu se faire sans l'autorisation préalable accordée avec bienveillance par M. M. Pauly, propriétaire.

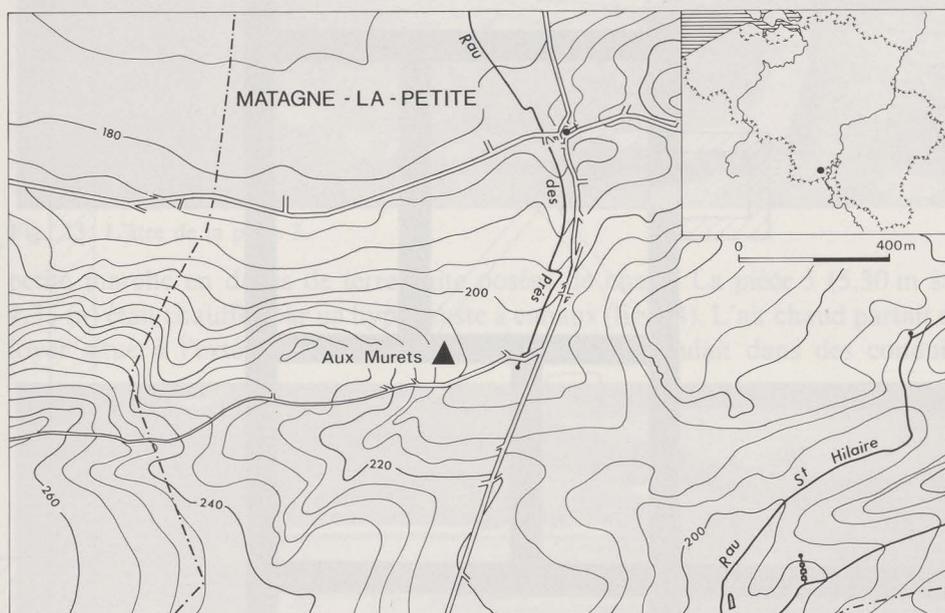


Fig. 31. Situation topographique.

La partie explorée appartient au corps central d'un édifice très allongé dont la longueur peut atteindre 60 m d'après les sondages. Son axe longitudinal est orienté nord-ouest - sud-est. Les murs en bon état de conservation, sont construits en petits blocs de calcaire soigneusement équarris et disposés en assises régulières; ils reposent sur une fondation débordante en pierres sèches. Leur largeur est généralement de 0,60 m, à l'exception du mur de façade épais de 0,90 m. Les murs intérieurs devaient être en torchis et élevés sur un socle de maçonnerie, de nombreux éléments de ce matériau couvert d'enduit peint, furent découverts dans les débris de destruction.

²⁶ A. MAHIEU, *Ann. Soc. Arch. Namur*, XXIX, 1910, 152.

La façade est orientée à l'est et formée d'un portique large de 3 m (fig. 32, 1). Le mur bahut, que jalonnent de nombreux fragments de fûts et chapiteaux, devait soutenir une colonnade. Le portail d'entrée situé devant le mur de galerie est marqué par une fondation flanquée de deux contreforts, qui devait supporter des marches. La salle 2 (7,40 m sur 4,70 m) située face à l'entrée, occupe probablement le centre du corps de logis. La pièce 3 (5,85 m sur 4,70 m) accolée à cette salle, est en saillie par rapport à la façade arrière. Un âtre de forme semi-circulaire est installé contre la paroi ouest (fig. 33). Quatre autres pièces ont été dégagées du côté de l'aile nord. La petite pièce 4 (3,90 m sur 2,15 m) était pourvue d'une fosse rectangulaire avec coffrage en bois. L'accès vers l'extérieur était facilité par une

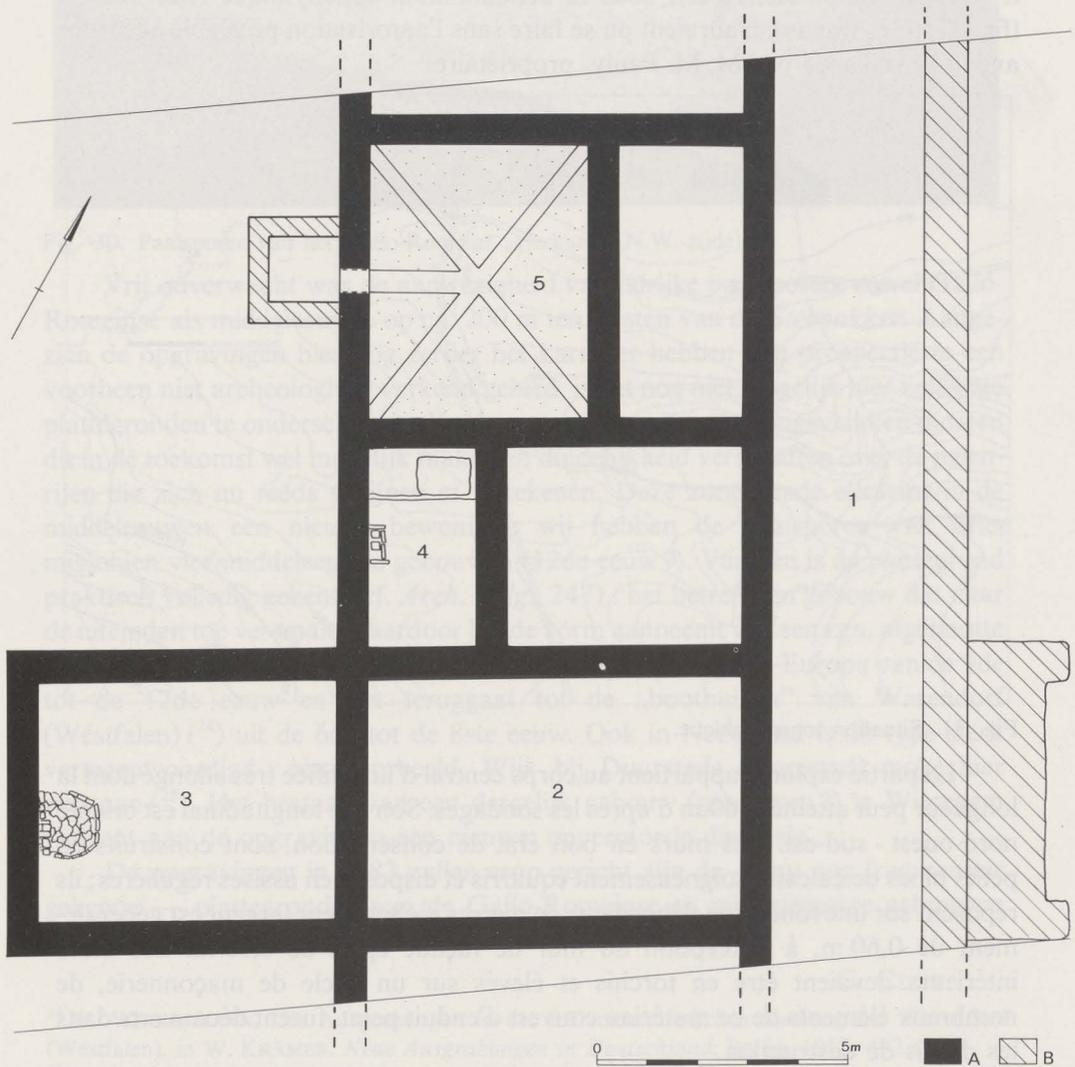


Fig. 32. Plan de la tranchée. A : premier état, B : développement ultérieur.



Fig. 33. L'âtre de la pièce 3.

petite marche en dalles de terre cuite posées de chant. La pièce 5 (5,30 m sur 4,35 m) était chauffée par un hypocauste à canaux (fig. 34). L'air chaud partait du foyer situé à l'extérieur dans une fosse murée, il circulait dans des conduits



Fig. 34. L'hypocauste à canaux dans la pièce 5.

maçonnés sous le pavement et disposés en diagonale vers les angles de la pièce. Le sol est couvert d'un béton rose lissé avec quarts-de-rond.

L'analyse de la maçonnerie permet de discerner, dans l'état actuel des fouilles, deux phases de construction. Dans un premier état, caractérisé par l'emploi d'un mortier jaunâtre, le bâtiment se limitait aux pièces d'habitation. Le mur de galerie ainsi que l'hypocauste de la pièce 5 furent rajoutés ultérieurement, le mortier blanc utilisé lors de ce remaniement, diffère nettement du mortier jaune du premier état.

Un matériel archéologique abondant a été exhumé à l'occasion de ces recherches; il indique, en ce qui concerne la villa, une occupation du début du II^e siècle jusqu'à la fin du III^e siècle. La présence de tessons et d'objets du I^{er} siècle, dans le remblai utilisé pour le nivellement intérieur du bâtiment, témoigne d'une occupation antérieure du site.

A. ROBER

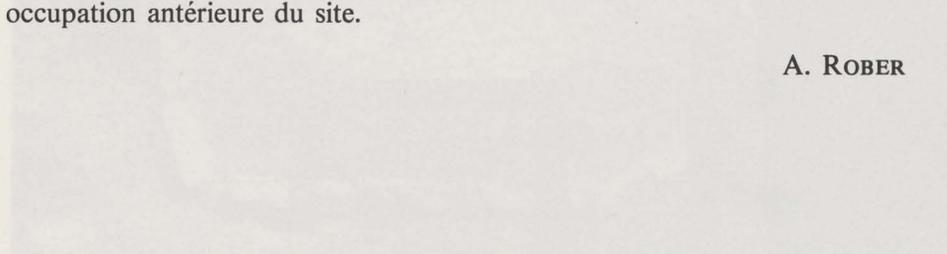


Fig. 11. L'état de la pièce 5.



Fig. 12. Plan de la tranchée A.